

La Comco persiste et signe

Bonne fille, la Commission de la concurrence (Comco)! Elle a donné son feu vert à l'absorption de Waro par Coop (voir page 2). Les deux géants de la distribution, Coop et Migros peuvent donc continuer de dominer le commerce alimentaire. Une alternative était pourtant à portée de main pour introduire une meilleure concurrence. Le puissant groupe français Carrefour ambitionne de devenir un troisième larron sur le marché suisse. Mais de très longues années sont nécessaires pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un centre commercial. Pour devenir rapidement un concurrent sérieux, un nouveau venu doit s'implanter sur des sites existants. Carrefour a pu récemment s'installer dans quelques rares Jumbo. Avec les centres Waro qu'il convoitait, le groupe français serait devenu un concurrent efficace. La Comco a donc délibérément donné sa préférence à une solution suisse. Et c'est une récidive. En décembre passé, la même Comco acceptait la reprise du groupe Corbaz qui consacrait le quasi monopole des quotidiens vaudois d'Édipresse. Dans les deux cas, les prétendants français sont hors jeu.

Aux États-Unis et dans l'Union européenne, les organes de contrôle de concurrence sont puissants. Ils ne craignent pas d'affronter les géants économiques et de remettre en cause des fusions spectaculaires. Les grandes multinationales helvétiques tremblent devant les verdicts de Washington et de Bruxelles mais peuvent ignorer sans crainte les enquêtes de Berne. Le contraste est cruel. La modeste Comco helvétique applique timidement une loi sur la concurrence qui offre de larges pos-

sibilités d'intervention mais n'impose presque rien. La loi n'interdit pas les positions dominantes. Ainsi Coop et Migros ont le droit d'être des superpuissances. La Comco ne peut intervenir contre ces géants que si leur position dominante a des «conséquences nuisibles d'ordre économique ou social». Il appartient à un secrétariat réduit et à une commission formée de miliciens d'apporter la preuve des méfaits d'une concentration. Rude tâche. Les paysans dénoncent la toute puissance des deux grands distributeurs alimentaires dans la fixation des prix des produits de la terre. La Comco n'en finit pas d'examiner ce dossier. Il n'arrivera sans doute jamais à maturité.

La Commission de la concurrence a la timidité de ses moyens. Mais elle baigne aussi dans un climat politique traditionnellement tolérant à l'égard des groupes puissants et des ententes. Le libéralisme économique, dans sa version habituelle, est la recherche de la concurrence efficace sur le marché. En Suisse, le libéralisme se caractérise avant tout par le rejet de l'intervention de l'État. Certes, lors de la session d'été, la loi sur la concurrence sera renforcée pour la quatrième fois en quarante ans. Les abus seront plus sévèrement réprimés. Mais le dispositif reste fort loin des rigueurs étrangères. Les vaillants soldats de la Comco continueront de se battre en infériorité numérique. Et que vive la liberté de dominer le marché!

En Suisse, le libéralisme se caractérise avant tout par le rejet de l'intervention de l'Etat.

AT

Sommaire

Marché de l'alimentation: Duel, duo, duopole (p. 2)

Génie génétique: Le pied sur le frein (p. 3)

Retraites: L'espérance de vie arithmétique (p. 4)

Votations fédérales: Un dimanche très ordinaire (p. 5)

Commerce électronique: Les PME font de la résistance (p. 6)

Littérature: Le «flux effrayant» des larmes (p. 7)

Duel, duo, duopole

Les deux fédérations coopératives de Suisse rivalisent depuis une quarantaine d'années. Coop et Migros forment en Suisse un duo unique au monde. Elles dominent ensemble le marché de l'alimentation en Suisse, tant à l'achat qu'à la vente au détail.

Depuis qu'en 1968 la Coop historique se trouva soudain dépassée par la «jeune» Migros, d'un demi-siècle sa cadette, cette dernière a donné le rythme. Mais elle s'essouffle désormais, tandis que Coop, lancée depuis quelques années dans une vigoureuse course de rattrapage, réduit l'écart d'un exercice à l'autre. Celui de 2002 fut le plus glorieux de toute l'histoire de Coop, avec un chiffre d'affaires consolidé en augmentation de 7,2% et un bénéfice en hausse de 9,6%; dans le même temps, le groupe Migros voyait son chiffre d'affaires stagner (+ 0,1%) et son bénéfice diminuer de 37,5%.

Des acquisitions en chaîne

Pour assurer leur croissance et mieux résister au retour en Suisse de Carrefour, le plus grand distributeur européen, Coop et Migros se disputent à la fois les sites pour l'implantation de grandes surfaces en régions urbaines et leurs sociétés concurrentes. Récemment, Coop a repris la chaîne EPA et les magasins Waro, soit un apport total de 1,4 milliard de francs de ventes au détail. De son côté en 1997, la Migros a fait elle aussi une grosse acquisition, celle du groupe Globus, qui pèse à lui seul 1,7

milliard. Mais alors que les nouvelles filiales de Coop dopent sa croissance, les magasins Globus et ABM tirent plutôt le rythme de développement de la Migros vers le bas.

Un duopole unique au monde

Il n'empêche : ensemble, Coop et Migros augmentent leurs parts de marché année après année. En 2002, elles ont réalisé respectivement 18,1% et 15,6% du total des ventes au détail faites en Suisse. Cette part, énorme au vu du marché de référence (95 milliards), est

encore plus spectaculaire dans le commerce alimentaire. Coop et Migros occupent ensemble une position largement dominante, estimée à plus de 70%. Cette situation de duopole est à notre connaissance unique au monde; dans aucun autre pays européen, sauf peut-être la Finlande, on ne trouve un taux de concentration aussi élevé dans le secteur de la distribution, générale et alimentaire.

Nulle part ailleurs, les fournisseurs, de produits agricoles notamment, n'ont à faire à de telles puissances d'achat. Les paysans et les livreurs de lait, viande, fruits et légumes se plaignent de continuelles pressions sur les marges, associées

à toutes sortes d'exigences supplémentaires (assortiments bio). On sait que le producteur indigène – pour ne rien dire des importations en provenance des pays du tiers-monde – touche une part de plus en plus réduite du prix payé par le consommateur final qui s'approvisionne en magasin. Où il trouve des produits transformés, conditionnés, «marketisés», servis par une logistique et des procédures ultraperfectionnées, bref mis en forme pour la vente en libre-service et la promotion publicitaire.

La guerre des AOC

Toujours prêtes à faire sentir leur puissance, Coop et Migros s'en prennent aux appellations qui devraient être contrôlées. La première vise les vins du pays, en particulier des cantons sans AOC (Zurich, Thurgovie, Grisons); plus sobre, la Migros s'en prend à la malheureuse saucisse aux choux vaudoise, dont elle conteste l'Indication géographique protégée.

De plus, et malgré une politique salariale plutôt avancée (CCT et salaire minimum), elles s'entendent pour ne pas améliorer les conditions de travail précaires en vigueur dans le commerce de détails. Et quand Migros annonce son intention d'ouvrir son magasin MMM à Crissier pendant le week-end de Pâques, Coop s'empresse d'en faire autant dans son nouvel hypermarché voisin incitant les autres commerces installés dans son Léman-centre à suivre le mouvement.

Le duopole Migros - Coop est solidement installé sur le marché suisse. Avec l'aimable complaisance de la Commission de la concurrence (voir édito), qui, dans sa décision ubuesque (*Le Temps* du 21 mai), ne trouve rien à redire au rachat de Waro par Coop, après avoir approuvé celui de Globus par la Migros (date). Le tout au nom de la résistance, inavouée, à l'intrus étranger, en l'occurrence au leader du commerce français. *yf*

Vers un grand hebdomadaire syndical

Travail et Transport, journal du syndicat du personnel des transports SEV, sera intégré dès l'automne prochain dans *L'Événement syndical*. Deux conséquences, parmi d'autres: réduction des coûts de 10% pour le SEV et augmentation de 77 000 exemplaires du tirage total (plus 12 000). Les intéressés ont approuvé l'intégration. Les barrières ont tendance à s'ouvrir pour favoriser une coopération syndicale fructueuse. *cfp*

Le pied sur le frein

Le projet de loi sur les cellules souches est en sursis. La recherche scientifique pourrait en souffrir et chercher son salut à l'étranger.

Les autorités politiques, à qui il revient de poser les règles de la vie en commun, peinent à suivre l'évolution de la recherche scientifique et le développement des connaissances. Il n'y a là rien que de très normal: le rythme politique dépend d'une pesée d'intérêt complexe; il est tributaire de la patiente construction de majorités. Mais au moins ces autorités devraient éviter d'accumuler les obstacles à la recherche en fixant rapidement un cadre légal provisoire, quitte à l'adapter en cas de besoin.

L'attitude du Parlement à l'égard de la recherche sur les embryons et les cellules souches illustre bien ce mélange d'ignorance et d'hésitation qui pénalise les chercheurs helvétiques. Chronique d'un démontage annoncé.

Les dernières découvertes de la biologie indiquent que les cellules d'embryons âgés de quelques jours peuvent se développer en différents types de cellules du corps hu-

main. On espère de cette caractéristique des progrès décisifs dans le traitement de maladies dégénératives aujourd'hui incurables.

Le «parti de l'ignorance»

Initialement la recherche sur l'embryon devait être réglementée dans une loi embrassant toute la recherche médicale sur l'être humain, avec coup d'envoi en décembre 1998. Mais en 2001, le Fonds national de la recherche scientifique donnait son feu vert à un projet genevois sur les cellules souches, pour lequel il fallut importer des embryons. Le Conseil fédéral réagit promptement et déposa en novembre 2002 déjà un projet de loi ciblée sur l'embryon et les cellules souches, pour combler le vide légal créé par cette nouvelle avancée de la biologie. Lors de la dernière session de printemps, le Conseil des Etats écartait du projet le volet concernant la recherche sur l'embryon. Cette recherche est pourtant importante pour mieux connaître la première

phase du développement de l'embryon et développer le diagnostic et le traitement de maladies d'origine génétique. Et c'est maintenant la commission du Conseil national qui traîne les pieds. La Chambre du peuple ne devrait pas traiter cet objet avant l'automne. Certes la commission préconise la prolongation du délai - actuellement fin 2003 - au terme duquel les embryons surnuméraires produits *in vitro* pour la fécondation artificielle doivent être détruits. Mais une forte minorité, composée de conservateurs, de la gauche et des Verts, s'oppose également à la recherche sur les cellules souches. Ce «parti de l'ignorance», comme le nomme le physicien et conseiller national Jacques Neyrinck, risque bien de faire capoter le projet de loi devant le plénum, alors même que chacun se plaît à relever l'importance de la recherche scientifique pour notre pays. Une recherche qui, si les fondamentalismes religieux et laïcs multiplient les obstacles, finira par s'expatrier. *jd*

Presse

Lisez-vous la Feuille officielle?

Une institutrice retraitée aimait, chaque printemps, boire un thé à l'auberge communale pour consulter la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* afin d'y découvrir les mises au concours de postes d'enseignants. Mais, qui lit par plaisir un journal officiel? Il doit bien y avoir quelqu'un puisque personne n'est censé ignorer la loi.

La *Feuille officielle suisse du commerce* (www.fosc.ch), publication fédérale, indique de temps en temps la liste des journaux officiels des cantons. Il y

en a plus de vingt-six, car certains cantons ont plusieurs langues officielles. Les titres sont variés. En plus de celui indiqué plus haut, on découvre *FAO Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève*. Elle vient de changer de maquette. Ses éditeurs affirment que «c'est la seule feuille d'avis officielle de Suisse qui rapporte de l'argent.» Il y a aussi la *Feuille officielle du canton de Fribourg*, le *Journal officiel de la République et canton du Jura*, la *Feuille officielle de la République et canton de Neuchâtel* et enfin le *Bulletin officiel du*

canton du Valais (BO). Le *Nouveliste*, centenaire cette année, annonçait récemment que son équipe informatique avait conçu le site Internet de la feuille officielle cantonale. On trouve de nombreuses rubriques en français à l'adresse www.bo-vs.ch et en allemand à l'adresse www.amtsblatt-vs.ch.

Parmi les titres des journaux officiels alémaniques, *Amtsblatt domine* (19 cantons dont Fribourg et Valais). Il y a aussi deux *Kantonsblatt* (Bâle-Ville et Lucerne). Pour finir notre tour de Suisse reste le Tessin dont le

journal officiel s'appelle *Foglio Ufficiale della Repubblica e cantone del Ticino*.

Ces organes officiels sont plus ou moins anciens, la *FAO* genevoise fête fièrement sa 251^e année, l'*Amtsblatt* saint-gallois a été fondé en 1803 et le journal officiel jurassien est évidemment le plus récent.

A la prochaine occasion, ne manquez pas de jeter un coup d'œil au journal officiel de votre canton. Peut-être cela vous incitera-t-il à le lire plus régulièrement car vous serez étonnés de ce que vous y découvrirez! *cfp*

L'espérance de vie arithmétique

L'espérance de vie s'allonge. Il faudra travailler plus longtemps pour assurer les retraites d'une population vieillissante. Ce constat est trompeur. Il fait fi de la formation des jeunes et de la qualité de vie des personnes âgées. Il écarte aussi d'autres sources de financement.

Les progrès de la médecine et de l'hygiène nous font gagner chaque année trois mois d'espérance de vie statistique. Ce constat est utilisé pour justifier un allongement de la durée du travail, d'une année à l'horizon 2015, puis d'une année encore à l'horizon 2025. Certains rêvent même d'établir une corrélation mathématique entre l'allongement de l'espérance de vie et celui du travail. Pascal Couchepin s'y est essayé. En France, François Fillon, ministre des affaires sociales et du travail, de voudrait même inscrire la formule dans la loi.

la retraite. Or le temps travaillé pourrait être plus long, si celui de la formation était plus court. Est-ce possible dans une société où la science, la technique et les savoirs déterminent la capacité concurrentielle nationale? Peut-être, si étaient mises en place des formations continues efficaces qui, certes, coûtent elles aussi, notamment en temps non travaillé; mais ces dépenses sont plus aisément résorbables par l'économie.

Enfin, l'allongement de l'es-

pérance de vie trouve sa limite dans la qualité de la vie gagnée. On est jeune plus longtemps qu'au temps des barbons et des duègnes. Mais ces gains, qui sont à la fois physiques et culturels, ont leur limite, celle du vieillissement naturel. La médecine est en mesure de relever, progressivement, le défi des facteurs de mortalité; elle n'est pas assurée en revanche de pouvoir combattre ou retarder la sénescence.

L'allongement de l'espérance de vie trouve sa limite dans la qualité de la vie gagnée.

Travailler plus pour une vie de qualité réduite

En conséquence, si l'on poussait jusqu'au bout la logique arithmétique Couchepin-Fillon (six mois travaillés supplémentaires pour une année d'espérance de vie gagnée), on aboutirait à cette absurdité d'avoir à travailler plus pour financer une tranche de vie de qualité réduite. Travailler jusqu'à septante ans pour mourir nonagénaire! Mais la médecine rajeunira peut-être les *nonas*! Il est permis d'en douter et de récuser la logique arithmétique de Pascal Couchepin. *ag*

Trois objections au simplisme arithmétique

L'allongement de la durée du travail est la solution financière la plus simple, qui augmente le nombre des cotisants, donc les recettes, et qui diminue le nombre des bénéficiaires, donc les dépenses. Mais d'autres sources de financement sont envisageables: impôts directs ou indirects (TVA ou, à la française, contribution sociale généralisée). Certes, la démographie impose ses chiffres, mais à partir de ces données, les choix politiques sont ouverts. Jouer pour l'essentiel sur un seul paramètre, la durée du travail, ferme le jeu politique.

La vie économiquement inactive grandit par les deux bouts: celui de la formation et celui de

L'embrouillamineur

Pascal Couchepin devrait suivre les bons conseils de Pascal Couchepin. Interrogé par les journalistes de *L'Hebdo* du 22 mai sur sa vision d'une réforme de l'assurance maladie, il fait remarquer, sèchement, qu'une révision de la LAMal est actuellement en discussion, que le Conseil national en est saisi, qu'il faut attendre la fin de cette manche avant de mettre au point la tactique de la suivante. Que ne s'est-il inspiré pour l'AVS de son propre discours de la méthode? La onzième révision est débattue par les Chambres, la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) aussi.

De surcroît, des dispositions propres à pallier la sous-couverture des caisses de pension sont mises en consultation, alors que simultanément, le taux de rendement minimal exigible des assurances sera revu à la baisse. Bref, que de questions à régler, difficiles à faire accepter par l'opinion, par les partenaires sociaux!

Et voilà que Pascal Couchepin, sans attendre que les problèmes pendants soient résolus, lance la douzième révision, propose une retraite à 66 ans en 2015, puis 67 ultérieurement. Emotion, effervescence, protestation.

Mais sur quoi le refus généralisé porte-t-il? sur la retraite à 65 ans pour les femmes? sur la retraite à 67 ans pour tous? sur la faiblesse du montant alloué pour faciliter une retraite anticipée dès 62 ans? sur le rendement minimal des fonds de placement? sur l'indice d'adaptation des rentes, qui ne sera plus mixte? Ce sera tout cela, dans le désordre.

Pascal Couchepin, lui, se drape dans la posture de l'homme d'État qui sait prévoir, même au prix de sa popularité. En réalité, jetant tout dans la même marmite, comme une bouillabaisse, il empêche que s'instaure un vrai débat, c'est-à-dire une discussion ordonnée, objet par objet, les uns après les autres. *ag*

Un dimanche très ordinaire

Les initiatives populaires ont toujours eu des faibles chances de succès. Le rejet compact de la semaine passée a confirmé cette tendance. Toutefois, la crainte de l'immobilisme oublie les avancées parlementaires sur des nombreux dossiers.

Le rejet net et compact des sept initiatives populaires soumises au peuple le 18 mai dernier a suscité des commentaires désabusés. Le cumul des non a frappé les esprits et parfois désespéré d'une volonté de changement au sein de la population. Or ces résultats ne divergent en rien de la pratique politique dominicale.

Au cours de la législature qui prend fin cet automne, le taux moyen de soutien aux initiatives s'est élevé à 33%, tout comme dimanche dernier. Qu'elles soient lancées par la gauche ou la droite, les initiatives n'ont qu'une très faible chance de succès. L'initiative sur l'asile de l'UDC (49,9%) et celle de la gauche sur l'abaissement de l'âge de la retraite (46%) ont obtenu les meilleurs résultats des quatre dernières années. Alors que les initiatives pour l'interdiction de l'avortement, pour l'abaissement des coûts hospitaliers et sur les quotas n'ont réuni que 18% des suffrages.

Une première analyse de l'institut GfS montre que les résultats du 18 mai dernier n'ont révélé aucune fracture linguistique d'envergure. Les Alémaniques, par un meilleur soutien aux dimanches sans voitures, confirment une sensibilité écologique plus développée, alors que les Romands, comme à l'accoutumée, attestent d'une plus grande fibre sociale et réservent un meilleur accueil à l'initiative sur les handicapés. Le Tessin, pourtant solidement ancré à droite, confirme sa tendance à mieux accueillir les initiatives que le reste du pays. Et très naturellement, le résultat de l'initiative sur les loyers révèle un clivage entre les centres urbains et la campagne.

La gauche et les Verts, qui avaient recommandé un septuple oui, enregistrent une lourde défaite. Les socialistes en particulier ont peine à digérer le sec rejet de leur initiative sur la santé, d'autant plus qu'ils ont été mal suivis par leur électorat (60%), à peine mieux

que les dimanches sans voitures (57%).

Faut-il pour autant conclure que la Suisse est condamnée à l'immobilisme? La plupart des initiatives rejetées ont suscité des réponses parlementaires plus ou moins satisfaisantes. En matière d'apprentissage, la nouvelle loi sur la formation professionnelle offre un cadre mieux adapté; la loi sur les handicapés reconnaît le droit à une égalité de traitement qui se concrétisera à un rythme plus lent que celui voulu par l'initiative. Et la loi sur l'assurance maladie, en révision, prévoit une augmentation des subventions et des limites de charge pour les familles.

Tout cela ne constitue certes que des petits pas, à la mesure d'un pays fondamentalement conservateur, mais des petits pas difficilement imaginables sans l'impulsion donnée par des initiatives populaires. *jd*

www.politrends.ch/abstimmungssonntag/erstanalyse

Prévoyance professionnelle

Le faux débat: la répartition contre la capitalisation

La mauvaise tenue de la Bourse, les pertes (50 milliards de francs) enregistrées par les caisses de pension suisses relancent le débat: répartition ou fonds de deuxième pilier. Le choix helvétique ayant été fait avec une très large approbation du peuple, ce qui n'est pas toujours rappelé, la question est théorique. Comment passer d'un système solidement ancré à un autre modèle? Comment répartir 450 milliards qui appartiennent à ceux qui les ont acquis et épargnés?

Mais, surtout, on ne voit pas comment la répartition corrigerait les faiblesses du système

actuel. Les placements du deuxième pilier (les placements en actions sont d'ailleurs limités par la loi) tirent leur valeur de la santé de l'économie. Mais la répartition, pour qu'elle ait du grain à redistribuer, doit s'appuyer elle aussi sur une économie vigoureuse. Quel que soit le modèle de retraite choisi, il est incompatible avec la stagnation, un chômage élevé ou une inflation galopante. Il présuppose une économie bien régulée sur le long terme. Il est plus important de l'observer que de faire ressurgir un débat anachronique dont le seul mérite est de fournir à quelques scribes l'oc-

casation d'une posture avantageuse, c'est-à-dire réputée plus à gauche. Relevons encore que, pour une bonne part de l'AVS, la Suisse pratique la répartition. Les rentes adaptées selon un indice mixte (qui tient compte des prix et de l'évolution des salaires) seraient, suivant les intentions du Conseil fédéral, simplement indexées. On déplore ce choix. La revalorisation modeste des rentes souligne la participation à la productivité de l'économie et permet que ces montants ne s'éloignent pas trop du minimum vital auquel ils devraient correspondre selon la Constitution. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Jean Kaempfer
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
CCP: 10-15527-9
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Les PME font de la résistance

L'avenir du commerce électronique passe par des transactions entre les entreprises. C'est la conviction de Sam Blili, professeur à l'Université de Neuchâtel et titulaire de la seule chaire en Suisse consacrée à l'étude du cybercommerce et à la gestion des PME.

Les petites et moyennes entreprises (PME) suisses préfèrent faire tout toutes seules. Elles boudent Internet et ses promesses d'une économie conviviale. Intimidées par la nouveauté, elles s'accrochent au capitalisme concret. L'amour du produit est toujours primordial. La manufacture glorifie le charme rassurant de la matière. L'entrepreneur, chef de famille et capitaine d'industrie à l'image des Blocher, contrôle l'ensemble des processus et s'active au sein d'un cercle habituel de fournisseurs et de clients garantissant son chiffre d'affaire. Le risque est réduit. La pérennité de l'entreprise prime sur son expansion. Les crises boursières, les récessions conjoncturelles sinon structurelles, le *Nasdaq* qui brûle argent et emplois discréditent la cyberéconomie. Une enquête menée l'année passée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) confirme les réticences des PME à l'égard d'Internet (voir encadré).

Le professeur Sam Blili relève le caractère conservateur des PME suisses. Campant sur les acquis et dépendant des exportations, elles risquent l'isolement, confrontées à des concurrents étrangers surfant sur le progrès informatique. Le danger est palpable. Faillites et fermetures se succèdent et animent les luttes syndicales. Bien sûr, et malgré la discrétion des médias, on continue de créer de nouvelles entreprises avec des postes de travail à la clé. Mais dans l'ensemble, les PME, qui représentent 95% du tissu économique du pays, semblent se tenir à l'écart de l'évolution en cours.

Le portail des affaires

Internet a changé les règles du jeu. Les marchés et les affaires en sont bouleversés. C'est une véritable vague de fond qui a investi la société tout entière, et l'économie en premier lieu. La déroute de la «Nouvelle Économie» n'a pas sonné le glas d'Internet. La débâcle a été spectaculaire, médiatisée à l'excès. Douleur pour beaucoup de monde. Pourtant, *Nasdaq* ou pas, on a oublié un peu vite que neuf nouvelles entreprises sur dix disparaissent au bout de cinq ans. On a cru à l'exception, à la fin d'une technologie, à la catastrophe apocalyptique, alors que l'excitation passée, la bulle dégonflée, Internet a poursuivi sa marche triomphale et les *start-up* ont continué de naître et de mourir.

Voilà pourquoi les investisseurs n'ont pas disparu. En revanche, ils ont changé leurs stratégies. La spéculation n'est plus de mise. On revient à une virtualité plus concrète. On découvre surtout que Internet peut relancer la productivité et améliorer la gestion des entreprises dans un flux ininterrompu qui va du client aux fournisseurs, en passant par la recherche, la formation et l'expertise sans oublier le marketing et la publicité. Le B2B ou *business to business*, autrement dit les réseaux d'entreprises, invente des portails voués aux affaires, des marchés en ligne. On y traite et sous-traite des matières premières et des composants du produit fini. On échange des savoir-faire et des connaissances. Sam Blili observe que la connectivité crée «un effet

d'agglomération» qui assure la visibilité des entreprises et les pousse à rationaliser leur gestion.

Externaliser pour une productivité durable

C'est tout le contraire de l'autarcie. La délégation, le partage des tâches, la division du travail peuvent faire merveilles. *Outsourcing* en anglais. L'idée n'est pas révolutionnaire. Internet en décuple simplement les possibilités. Car il relie, en permanence et à des tarifs dérisoires, l'entreprise avec le reste de la planète. Il s'agit de travailler avec des partenaires intégrés dans un réseau où chacun met en commun ses compétences et profite d'un environnement compétitif de qualité. On supprime la queue leu leu des d'intermédiaires qui agissent sans concertation et on les remplace par une toile solidaire où la circulation est primordiale. Internet libère

ainsi des ressources. Ce n'est pas moins, mais mieux. Le slogan est peut-être simpliste. Le mieux est parfois l'ennemi du bien; faut-il rappeler l'irresponsabilité sociale des multinationales qui pèsent parfois lourdement sur des pays entiers et sur des travailleurs exploités? Mais l'idée est de favoriser la productivité des entreprises dans l'optique du développement durable et maîtriser la bureaucratie qui guette.

L'Institut de l'entreprise de l'Université de Neuchâtel dirigé par Sam Blili entend encourager ces réseaux. Il n'est plus possible de former des gestionnaires généralistes à coups de craie sur un tableau noir. La recherche et la formation en gestion d'entreprise doivent profiter aussi des technologies de la communication pour répondre aux problèmes spécifiques des PME. *md*

La croissance au bout de la souris

Selon l'étude du seco, une part importante des PME (63%) est actuellement connectée à Internet même si 16% ne possèdent pas encore d'ordinateurs. Six entreprises sur dix ne sont pas en mesure d'évaluer l'utilité d'Internet pour leur activité. Parmi les applications disponibles, la messagerie électronique est la plus utilisée, suivie par la création de sites sur le web, ainsi que par la vente et l'achat de produits. L'intégration en réseaux, avec d'autres entreprises, ne concerne par contre que 5% des PME.

Par ailleurs, les PME qui ont les marges de croissance les plus grandes utilisent davantage le web. Il y aurait deux groupes: une majorité de réticents, peu informatisés, tournés vers un marché régional et une minorité de branchés qui se développent via les potentialités du réseau ouvert sur des marchés internationaux. Le classement des cinquante meilleures PME de Suisse, publié par *Bilan* en juin 2002, confirmait le rôle déterminant d'Internet dans la réussite de ce petit nombre d'entreprises.

Pascal Steber, Christian Weber, «L'utilisation d'Internet par les PME suisses: état des lieux», *La Vie économique*, n° 8, 2000, seco.

Le «flux effrayant» des larmes

Le Prix Dentan 2003 a été décerné à Michel Layaz pour son roman *Les larmes de ma mère*. Le président du jury exprime sa fascination pour ces mots de la mémoire.

Michel Layaz aime tout à la fois la verve et la rigueur ; dans ses romans, le lecteur croise de nombreux conteurs magnifiques ; mais c'est par des agencements savants qu'il est conduit vers eux. *Les Larmes de ma mère* ne fait pas exception, qui obéit à une architecture simple, souple et rigoureuse. De brefs chapitres (vingt-six en tout), portant le nom d'un objet inanimé, évoquent les années d'enfance du narrateur. Cet inventaire de choses singulières est interrompu de loin en loin par quatre chapitres dont le titre, *Les larmes de ma mère*, coiffe également l'ensemble du texte. A l'exploration multiple du monde des objets répond une scène obsédante, dont le noyau est un scandale destinal : la mère du héros-narrateur, au moment de sa naissance, a laissé échapper un «flux effrayant» de larmes - contredisant ainsi l'opinion commune (et flatteuse) selon laquelle «les naissances donnent aux mères un bonheur sans égal». Une troisième strate textuelle, isolée par des astérisques, se détache enfin ; ce sont de brefs fragments de dix ou quinze lignes, qui donnent un cadre contemporain aux souvenirs d'enfance ; ceux-ci sont ressuscités à la demande d'une interlocutrice pour qui le pouvoir des mots constitue la vertu cardinale : «Tu exiges des mots. C'est aux mots que tu veux croire.»

Écrire la mémoire

Mais rien n'est moins simple que de faire croire à la présence des choses que nous confions aux mots. Essayez, par exemple, de dire ce que fut pour un enfant, voici trente ans, un tourniquet ! La mémoire restitue en vrac un objet manufacturé, un contexte, un bonheur spécifique, des émotions et des expériences singulières. Mais les trouvailles de la mémoire restent lettre morte si l'exigence des mots ne vient pas les arracher à l'insignifiance. Choses, ambiances et fantasmes renaissent, dans

Les Larmes de ma mère, avec une rare évidence. Nul miracle : un écrivain est à l'œuvre ici, qui a su conduire le passé évanescents vers un monde verbal subtil et complexe, où il s'est revitalisé.

L'invention de soi

Comment en vient-on à se vouer à l'exigence des mots ? Le dernier roman de Michel Layaz est généalogique ; il raconte le renversement d'une déréliction initiale en heureuse chance : l'enfant abandonné est contraint à une invention de soi dont l'écriture romanesque sera l'aboutissement logique et parfaitement satisfaisant. Cette prise de parole s'oppose activement au silence imposé par la mère, - par exemple lors de cet «instant imprévisible» et traumatique où, ne supportant pas la voix de son fils qui mue, elle se tourne vers le père et «d'une voix sans appel, d'une voix qui accule, qui administre les maux comme des coups de batte, ma mère disait. Arrange-toi chéri pour qu'il se taise !»

Mais l'exclusion crédite les productions de l'imagination, multiplie les fantaisies de triomphe. Réduit au silence, l'enfant a tôt fait de se métamorphoser en couteau à viande (celui qu'il tient à la main), et de se glisser, sous cette forme contondante, entre les lèvres de sa mère ! Puis, «d'un coup net, d'un coup de prestidigitateur, j'aurais sectionné sa belle langue rose qui serait tombée dans l'assiette, d'abord frétilante comme un poisson sorti de l'eau, mais vite inerte, perdant sa teinte, sa superbe, se ratatinant comme une chair bouillie qui se fige dans le gris des cadavres et qu'on jette, dans un geste d'évidence, aux chiens.»

L'échappée dans les mots

Les mondes alternatifs riches et mal léables que l'enfant excelle à inventer ne vont pas tarder à faire pièce aux petits mondes avarés et univoques que décou-

pent les sèches sentences maternelles. «Pour échapper à ma mère, je ne pouvais compter que sur l'agencement des mots, sur le goût du mensonge.» Ainsi l'exclu, découvrant l'espace propre que les mots ont pouvoir d'instituer, s'arrache à la tétanisation dans laquelle les formules implacables de sa mère l'enfermaient sans recours. Une première idée de cet arrachement lui avait été donnée par son père. Contrairement à l'univers maternel, univers domestique, mondain, narcissiquement bouclé sur lui-même, celui du père est ouvert et ménage des échappées hors de la contrainte sociale. Mais l'intuition la plus sûre que des échappées comparables lui sont promises, c'est chez quelques magiciens du verbe que l'enfant la trouve. Il suffit à ceux-ci de prendre la parole pour qu'aussitôt un monde lumineux et apaisé s'installe : «Quelques syllabes passent entre les lèvres de celui qui possède la maîtrise et aussitôt les esprits se domptent, les batailles se brisent, les orgueils se percent, les lâchetés cessent.»

La mère narcissique et le parleur émouvant déploient une fascination comparable ; l'une comme l'autre font taire la furie du monde dans l'autorité d'une formulation décisive. Mais la maîtrise maternelle est armée et sans réplique ; la maîtrise du conteur est désarmante et éphémère. Quant à la maîtrise de l'écrivain - la maîtrise de l'auteur des *Larmes de ma mère* - elle est désarmante comme celle du conteur, mais non pas éphémère comme elle, parce qu'elle est conservée dans une langue souple et de grande ampleur, qui sait allier le réalisme descriptif, l'ouverture évocatoire et la concision poétique.

Jean Kaempfer

Michel Layaz, *Les Larmes de ma mère*, Editions Zoé, Genève, 2003.

La fille au parapluie

Par Anne Rivier

C'était l'époque où je voyageais beaucoup. Je prenais le train comme on prend le bus, je sillonnais la Suisse avec un abonnement général. En tant que cas social déclaré je devais probablement bénéficier d'une réduction, parce que de mon vivant, j'étais plutôt pingre.

- André est près de ses sous que c'en est maladif, répétait ma mère.

Je filais à la gare aux aurores. Vu l'itinéraire qui m'attendait c'était indispensable. J'arrivais au moment où la dame du kiosque levait son rideau de fer. Elle me causait volontiers, juste deux trois mots, n'empêche, c'était la seule. D'habitude les gens me fuyaient, je les gênais, je n'étais pas conforme, le contraire du modèle courant. Et puis je pouais fort, il faut bien le dire, et ça, les gens ne pardonnent pas. Qu'on se néglige à ce point, qu'on dégringole si bas, surtout «quand on a de quoi».

Ma journée, il fallait que je la passe dehors. Depuis la disparition de mes parents, rester enfermé à la maison c'était une torture. Du coup j'étais constamment sur la brèche. L'idée de loucher le train, je paniquais, je partais sans me doucher. Mes habits non plus je ne les lavais pas. C'étaient mes uniformes, ma marque de fabrique. L'hiver, le costume gris de l'enterrement par-dessus mon pyjama, l'été, une culotte de peau avec les bretelles edelweiss. Ça plus l'odeur, évidemment, je n'étais pas ragoûtant.

Aujourd'hui je me rends compte que j'aurais dû me comporter autrement. Je ne manquais de rien, ils avaient raison, les gens. J'avais hérité l'appartement de mes parents après l'accident. Des beaux meubles, des livres anciens. Un compte épargne à la banque, ma rente qui tombait pile les dix du mois, non, je n'étais pas à plaindre. J'avais tout pour être heureux. Tout sauf le temps.

Je me sentais toujours menacé, acculé par le temps. Les gens ne comprenaient pas ce qui me poussait, cela d'autant moins que je ne découchais jamais. Chaque soir je rentrais au bercail. Par fidélité aux parents. Pour ce surplus de tranquillité. L'angoisse s'atténuait lorsque je bouclais la porte derrière moi.

Répit très provisoire. La nuit je ne dormais pas. Je m'occupais de mes ordinateurs, je les chouchoutais. L'informatique c'était ma passion. Je m'y suis intéressé jusqu'à mon dernier souffle. Je possédais des prototypes rares, des PC monstrueux, les premiers portables importables, d'authentiques pièces de musée. Je me les procurais en Suisse allemande, ni vu ni connu. Plus tard je les commandais par Internet, et ma voisine Madame Richard se chargeait de les réceptionner.

Madame Richard était une amie de ma mère. Après l'accident elle a essayé de la remplacer. Elle me sermonnait sur mon allure, elle n'arrêtait pas de m'inviter à manger. Mais changer de mère à cinquante-six ans, c'est trop difficile. Je refusais ses avances. Je lui mentais. Je travaillais à Granges, j'étais informaticien dans l'horlogerie. Horaires irréguliers, des fois jusqu'à minuit. Elle a fini par gober l'affaire. Les gens sont crédules, ça les arrange. En

vérité, plus ils sont proches, plus ils sont indifférents.

En voyage, j'étais très organisé. Je ne me déplaçais pas sans ma sacoche militaire. Avec, dedans, mon abonnement et mon portemonnaie, une gourde à eau, un couteau suisse, de la ficelle, un paquet de mouchoirs en papier et un jeu de patience. Et mes deux nounours en peluche accrochés aux lanières. Mon pique-nique je l'achetais en route. Les sandwiches CFF étaient chers, infects, à moitié congelés, mais je m'en fichais.

Parce que dans le train le temps devenait mon allié. Je le maîtrisais, je le coupais en quatre, il me pesait moins sur les épaules. Du point de vue humain j'étais moins différent. Pareillement nomade, vivant entre parenthèses. Les contrôleurs me saluaient, certains me reconnaissaient, à force: «Tiens, vous revoilà, vous! Vous allez où ce matin?»

Mes meilleurs contacts, c'était avec les hommes. J'engageais la conversation, je demandais le nom d'une montagne, ou celui du prochain village. En règle générale, ils répondaient.

Les femmes en revanche étaient fermées à double tour. On les imagine plus réceptives au malheur d'autrui. Tu parles! Aucun égard, aucun effort. Je les abordais pourtant poliment, elles ne desserraient pas les lèvres. Elles s'éventaient avec leur magazine, l'air de ne pas en avoir.

Les vieilles se montraient complices. «Nous les vieux, on est discriminés, entre réprouvés faut se soutenir». C'était un leurre. Je m'étais laissé piégé si souvent qu'à la fin je les évitais. Et puis maintenant, les discriminations, c'est n'importe quoi. Même les motards se targuent d'être discriminés.

Mais le pire, c'étaient les jeunes filles. Il fallait les voir pincer la narine quand je m'installais en face d'elles, plonger dans leur sac à dos à la recherche d'un bout de papier à lire. «Votre livre est à l'envers, Mademoiselle!» Ah ça, les pimbeches, je ne les ratais pas. Je les fixais droit dans les yeux, je m'incrustais, je ne les lâchais pas d'une semelle.

Une dont je me souviens, c'est la grande gigue de Neuchâtel. Catogan, jupe plissée, pull cachemire, la vraie péteuse du Bas. Le mouchoir en dentelles qu'elle s'est collé sur la bouche à peine je m'étais assis. Cette espèce de dinde avait fait semblant de descendre à Chambrelieu alors que son billet était marqué Chaux-de-Fonds. Dans sa hâte, elle avait oublié son parapluie. Là ma vengeance a été terrible. J'ai patienté jusqu'aux Hauts-Geneveys. Je me suis levé et je l'ai repérée, raidie sur ses fesses, deux wagons plus loin.

- C'est votre parapluie, Mademoiselle?

Je me vois encore le lui secouer sous le nez devant tout le monde. Elle avait rougi de honte. Et moi, j'avais failli mourir de plaisir.

Trois mois après, je mourais pour de bon. ■